DES HAUSSES DE 10% À PLUS DE 50% SONT ANNONCÉES

Augmentation surprise de l'électricité et du gaz

Des augmentations des tarifs de l'électricité et surtout ceux du gaz pouvant aller jusqu'à plus de 50% sont annoncées dès ce mois de janvier. Outre la hausse de la TVA prévue dans la loi de finances 2016, la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg) vient de décider le réajustement des tarifs avec des augmentations pouvant aller jusqu'à 31,13% pour la basse tension et 41,73% pour la basse pression.

Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Les ménages vont payer plus cher l'énergie, surtout le gaz qu'ils consomment. La Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg) a envoyé le 29 décembre 2015 une correspondance aux sociétés concessionnaires de distribution de l'électricité et du gaz. Dans cette adresse, l'autorité de régulation informe les distributeurs de l'entrée en application dès le début janvier 2016 de nouveaux tarifs de l'électricité et du gaz.

Les tarifs toutes taxes comprises devraient ainsi augmenter de 26,66% jusqu'à 44,24% pour l'électricité basse tension et de 10% jusqu'à 55,90% pour le gaz basse pression. Certes, ces tarifs ne peuvent entrer en vigueur que si l'autorité de régulation décide de les rendre publics, conformément à la législation en vigueur.

En effet, la Creg doit les rendre publics par voie de presse ou sur son site internet notamment, ce qui n'était pas effectif encore hier afin que les distributeurs puissent les appliquer.

Notons que ces derniers ne peuvent appliquer les nouveaux tarifs que 48 heures après l'annonce officielle. Pour autant, la commission qui reçoit chaque année des demandes de réajustement des tarifs formulées par les opérateurs et basées notamment sur les coûts, sans y répondre positivement, change de cap maintenant. Or, cette augmentation des tarifs, toujours revendiquée par les sociétés de distribution mais jamais avalisée, représente une contrainte majeure pour les ménages et par conséquent la société.

Malgré sa pertinence du point de vue de la réalité des prix et des coûts, sa contribution à l'amélioration des recettes des opérateurs et à la rationalisation de l'utilisation de l'énergie, l'augmentation des tarifs grève davantage le budget des ménages. Déjà confrontés au réajustement opéré dans la loi de finances 2016 de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), celle-ci passant de 7% à 17% pour une consommation d'électricité et de gaz naturel dépassant respectivement 250 kilowattheure (kWh) par trimestre (soit 1 000 kWh par an) et 2 500 thermies par trimestre, les Algériens risquent de voir leur facture augmenter d'au moins 50%, voire davantage et surtout pour le gaz naturel. Ce qui va constituer certainement un facteur de mécontentement social légitime, au-delà des impacts négatifs sur le plan de l'activité socioéconomique (production, distribution, transport...).

Ainsi, pour l'électricité basse tension (BT), les augmentations sans la hausse de la TVA devraient varier de 0% (consommation de moins de 500 kWh et de 500 à 1 000 kWh) à 15,15%(entre 1 000 kWh et 4 000 kWh) et 31,13% (plus de 4 000 kWh). En prenant en compte la hausse de 10 points de la TVA, les tarifs TTC augmenteront de 26,66% (entre 1 000 et 4 000 kWh) et à 44,24% (plus de 4 000 kWh). Pour l'électricité haute tension, les augmentations sans TVA sont de 20% et en TTC de 32%. Idem pour la moyenne tension. Quant au gaz naturel, les augmentations sont plus conséquentes.

Ainsi, les augmentations hors TVA pour le gaz basse pression (BP) vont de 0% (consommation inférieure à 10 000 thermies) à 24,04% (entre 10 000 et 30 000 thermies) et à 41,73% pour une consommation supérieure à 30 000 thermies. Avec la TVA, les augmentations pour la BP iront de 10% (entre 5 000 et 10 000 thermies) à 36,44% (entre 10 000 et 30 000 thermies) et à 55,90% pour les consommations supérieures à 30 000 thermies. Relevons ainsi que les tarifs du gaz BP seront plus élevés que ceux de l'électricité BT. Quant à la haute pression, les augmentations sans TVA sont de l'ordre de 48,48% et avec TVA de 63,33% tandis que pour la moyenne pression, ces hausses sont de 26,50% sans TVA et de 39,15% avec TVA.

Notons, ce faisant, que ce réajustement de la tarification s'opère sans que le ministre de l'Energie en ait fait état d'une manière ou d'une autre. En déplacement à Annaba, Salah Khebri s'est contenté d'évoquer uniquement la hausse de 10% de la TVA prévue par la loi de finances 2016.

Cela même si le ministre de l'Energie avait évoqué, voilà quelques semaines, des augmentations de tarifs qui ne devraient pas avoir selon lui d'impact négatif sur le portefeuille des ménages. Relevons également que la Creg qui vient de décider de ces augmentations compte actuellement trois membres de son directoire dont le président de la commission, nommés seulement à titre d'intérim.

Notons que le président par intérim de la Creg était injoignable hier en cours de journée.

C. B.

Photo : DR

L'augmentation de l'électricité est une contrainte majeure pour les ménages.

SONELGAZ

L'appel à la grève annulé

La Fédération nationale des travailleurs des industries électrique et gazière (FNTIRG) a décidé de retirer son appel à la grève. L'accord collectif entre les travailleurs et la Direction générale de Sonelgaz a été finalement maintenu.

La Fédération nationale des travailleurs des industries électrique et gazière (FNTIRG) a déposé, la semaine passée, un préavis de grève de trois jours pour le 10 janvier prochain.

Hier, la Fédération a réuni les 41 syndicats d'entreprises affiliés au groupe Sonelgaz pour annoncer le retrait de son appel au débrayage.

L'annulation de l'accord collectif conclu entre le partenaire social et le groupe, source de la colère de travailleurs, a finalement été maintenue, a annoncé le syndicat lors de cette réunion. «Tenant compte de la réunion exécutive fédérale tenue mercredi et suite à l'intervention du secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens auprès du Premier ministre, la Direction générale de Sonelgaz et le secrétariat général de la FNTIEG se sont rencontrés, jeudi au siège social de Sonelgaz, à Alger, à l'effet de la mise en œuvre de l'accord collectif n°01/2015», lit-on dans un communiqué rendu public par la Fédération.

Celle-ci «salue la décision du Premier ministre qui conforte la culture du dialogue social et de ce fait prend la décision du retrait du préavis de grève».

S. A.

INTRODUCTION DE LICENCES D'IMPORTATION

Véhicules touristiques, ciment et ronds à béton sont actuellement les premiers ciblés

Ce sont les véhicules touristiques, le ciment et les ronds à béton qui ont fait le consensus du comité interministériel pour le choix des produits prioritaires à l'imposition de licences d'importation.

Naouel Boukir - Alger (Le Soir) - Composé par les départements de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ainsi que les directions générales respectives des impôts et des douanes, le comité, administré par le Premier ministre a établi, dimanche dernier, la première liste des produits qui feront l'objet de licence d'importation avant de rentrer sur le marché local.

En l'occurrence, le comité s'est également tenu hier afin d'étudier «le dispositif opérationnel» pour engager concrètement l'application de ces licences d'importation dès «demain ou après-demain», selon les déclarations de Saïd Djellab, directeur du suivi des accords commerciaux régionaux au ministère du Commerce. D'autant plus que l'aspect législatif, loi et décret, est déjà «en vigueur». Il a également ajouté qu'un avis va être envoyé aux opérateurs économiques en vue de leur préciser les nouvelles procédures, le dossier «léger» à fournir et les conditionnalités d'accès à une licence. Ce document devra être déposé à la Direction du commerce de la wilaya pour le traiter au niveau d'un «secrétariat technique» au ministère du Commerce, a-t-il mentionné.

Par ailleurs, les véhicules touristiques, le ciment et les ronds à béton ont été priorisés au regard de leur poids financier dans la balance commerciale.

Rappelant que la facture a déjà été réduite de près d'un milliard de dollars concernant les automobiles passant de 4,8 milliards en 2014 à 3,9 milliards en 2015. La régression est moins notable pour ce qui est des ronds à béton qui coûtaient 1,8 milliard de dollars en 2014 baissant à 1,2 milliard seulement en 2015. En attendant, la liste demeure toujours ouverte pour d'autres produits et le comité travaille parallèlement sur plusieurs volets, à savoir les produits agricoles, les viandes, les aliments de bétail ainsi que les produits industriels, les engins, le bois et les produits cosmétiques. Saïd Djellab a précisé que ces nouveaux changements pour la réduction de la facture d'importation s'opéreront progressivement en «s'assurant» que la production locale prenne le relais.

Photo : Samir Sid

N. B.